

## Compte-rendu de la réunion de travail sur le diagnostic SAGE de la Vallée de la Bresle – 28 février 2011

Les membres de la Commission locale de l'eau (CLE) se sont réunis le 28 février en la salle Eugène NIBAS à BOUTTENCOURT de 9h30 à 12h30.

<b>1<sup>er</sup> collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux</b>			
Propositions des Associations Départementales des Maires			
Nom des membres	Fonction	Présent/Excusé/Représenté	
		Titulaire	Suppléant
M. Jean-Claude BECQUET	Maire de Morienne	Excusé	
M. Christian ROUSSEL	Maire de Rieux	<b>Présent</b>	
M. Michel ANDRIEUX	Maire de Vieux Rouen sur Bresle	<b>Représenté par Alain LE GACK</b>	
M <sup>me</sup> Virginie LUCOT AVRIL	Maire d'Aumale	<b>Représentée par Jean-Pierre SEGUIN</b>	
M. Joël MILON	Maire de Nullemont	Excusé	
M <sup>me</sup> Brigitte DUCHAUSSOY	Maire de Nesle-Normandeuse	Excusée	
M. Philippe DALLERY	Maire d'Andainville	Excusé	
M. Jean-Jacques NANTOIS	Maire de Martainneville	<b>Présent</b>	
M. Daniel DENIS	Maire de Sénarpont	<b>Présent</b>	
M. Michel DIZAMBOURG	Maire de Méneslies	Excusé	
M. Bernard NOBLESSE	Maire d'Inval Boiron	Excusé	
M <sup>me</sup> Suzanne GENTY	Maire de Brocourt	Excusée	
Titulaire : M. William BOUS Suppléant : M. Laurent MYLLE	Maire de Formerie Maire de Lannoy Cuillère, <b>Vice- Président de la CLE</b>	Excusé	Excusé
M. Patrick PERIMONY	Maire de Blargies	<b>Présent</b>	

<b>1<sup>er</sup> collège (suite) : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux</b>			
Autres membres du 1 <sup>er</sup> collège			
Nom des membres	Fonction	Présent/Excusé/Mandat	
		Titulaire	Suppléant
M. Thierry LEVASSEUR	Conseiller régional de Haute-Normandie	Excusé	
M <sup>me</sup> Annie-Claude LEULIETTE	Conseillère régionale de Picardie	Excusée	
Titulaire : M. Jacques PECQUERY Suppléant : M. Thierry VANSEVENANT	Conseiller général de la Somme, <b>Vice-Président de la CLE</b> Conseiller général de la Somme	Excusé	Excusé
Titulaire : M. Pierre LOIN Suppléant : M. Francis SÉNÉCAL	Conseiller général de la Seine-Maritime, <b>Vice-Président de la CLE</b> Conseiller général de la Seine-Maritime	Excusé	Excusé
Titulaire : M. Joël PATIN Suppléant : M. Jean CAUWEL	Conseillers généraux de l'Oise	Excusé	Excusé
M <sup>me</sup> Marie-Françoise GAOUYER	Représentant l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Seine-Maritime)	Excusée	
M. Jérôme BIGNON	Représentant l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Somme) <b>Président de la CLE</b>	<b>Présent</b>	
Titulaire : M. Joël HUCLEUX Suppléante : M <sup>me</sup> Nathalie BYTEBIER	Vice-Présidents de la communauté de communes de Picardie Verte	Excusé	Excusée
Titulaire : M. Pierre VIGREUX Suppléant : M. Jean-Louis GALLAND	SMEA de la Région d'Eu	<b>Présent</b>	Excusé
Titulaire : M. Jean-Pierre TROLEY Suppléant : M. Jean-Claude QUENOT	Maire de Longroy Maire de Monchaux Soreng	Excusé	Excusé
M. Bernard THÉRATE	Président du SIAEPA Vimeuse	<b>Représenté par M. Jean-Claude BRAILLY</b>	
M. Daniel CAPON	Président du SIAEPA du Liger	Excusé	
M. Hubert THOPART	Président du syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière Le Liger (SIARL)	<b>Présent</b>	
M. Nicolas PLÉ	Président du syndicat d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse (SIAHBVV)	Excusé	

<b>2<sup>ème</sup> collège : Collège des représentants des Usagers, Organisations Professionnelles et Associations</b>			
Nom des membres	Organisme représenté	Présent/Excusé/Mandat	
		Titulaire	Suppléant
Titulaire : M. Georges DE CHEZELLES Suppléant : M. Christian CABIN	Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime	Excusé	Excusé
Titulaire : M. Daniel ROGUET Suppléant : M. Ludovic CAUCHOIS	Chambre d'agriculture de la Somme	<b>Présent</b>	<b>Présent</b>
Titulaire : M. Hubert TRANCART Suppléant : M. Joël CHOQUET	Chambre d'agriculture de l'Oise	Excusé	Excusé
Titulaire : M. Dominique HUCHER Suppléante : M <sup>elle</sup> Ségolène LATHUILE	Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) Littoral Normand-Picard	<b>Présent</b>	<b>Présente</b>
Titulaire : M. Xavier VOLT Suppléant : M. Denis LEROUGE	Pôle mondial de flaconnage de luxe de la vallée de la Bresle	Excusé	Excusé
Titulaire : M. Patrice HERMANT Suppléant : M. Johann BELDAME	Comité Départemental de Canoë Kayak de la Somme (CDCK 80)	<b>Présent</b>	Excusé
Monsieur le Directeur ou son représentant	Picardie Nature	Excusé	
M. Gérard CHAIDRON	Association syndicale autorisée (ASA) de la Bresle	<b>Présent</b>	
M. Anicet MARTIN	Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA) de la Seine-Maritime	<b>Présent</b>	
M. Jean-Marie PELLETIER	Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA) de la Somme	<b>Présent</b>	
M. Daniel BUQUET	Comité départemental du Tourisme (CDT) de Seine-Maritime	<b>Présent</b>	
Titulaire : M. Joseph DION Suppléant : M. Guy PESSY	Union fédérale des consommateurs (UFC) « Que choisir » Rouen	<b>Présent</b>	<b>Présent</b>
M. Thierry BIMONT	Association nationale pour la protection des eaux et des rivières (ANPER) – Délégation régionale TOS Haute-Normandie Picardie	Excusé	
M. Gonzagues HUBAU, Société GHEERBRANT	Producteurs d'hydroélectricité	<b>Présent</b>	

<b>3<sup>ème</sup> collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics</b>		
Services	Représentants	Présent/Excusé/Mandat
Préfecture de bassin	M. le préfet coordinateur de bassin représenté par .....	Excusé
Agences de l'Eau Seine Normandie ou Artois Picardie	MM. les Directeurs représentés par .....	Excusés
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	M. le Délégué régional représenté par .....	Excusé
Préfecture de la Seine-Maritime	M. le Préfet de Seine-Maritime représenté par M. le Sous Préfet de Dieppe	Excusé
Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Seine-Maritime	M. le Directeur représenté par M. Pascal MAGOAROU	<b>Présent</b>
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Haute-Normandie	M. le Directeur représenté par .....	Excusé
Agence régionale de santé (ARS) de Haute-Normandie – Délégation territoriale de la Seine-Maritime	M. le Directeur représenté par .....	Excusé
Délégation interservices de l'eau et des milieux aquatiques (DISEMA) de la Somme	M <sup>me</sup> la Déléguée représenté par M. Pierre MOROY	<b>Présent</b>
DREAL de Picardie	M. le Directeur représenté par M. Jean-Paul VORBECK	<b>Présent</b>
ARS de Picardie – Délégation territoriale de la Somme	M. le Directeur représenté par .....	Excusé
Direction départementale des territoires (DDT) de l'Oise	M. le Directeur représenté par .....	Excusé
ARS de Picardie – Délégation territoriale de l'Oise	M. le Directeur représenté par .....	Excusé

### **Autres personnes présentes**

M<sup>me</sup> Charlotte BAUCHET  
Technicienne - SMEA de la Région d'Eu

Mme Magali BERNIZET  
Animatrice du SAGE de la Vallée de la Bresle

M. Jean BERTHIER  
Vice-Président de la FDAAPPMA de la Somme

M<sup>me</sup> Florence GEROUARD  
Chargée de mission Environnement – Pôle Territoires – Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime

M<sup>me</sup> Albane GUIGNARD  
Chargée de projets – Direction de l'environnement - Conseil général de la Seine-Maritime

M. Ivan MIRKOVIC  
Chargé de missions - FDAAPPMA de la Seine-Maritime

M<sup>me</sup> Maryline VERNET  
Responsable technique-administrative - FDAAPPMA de la Somme

### **Autres personnes excusées**

M<sup>me</sup> Stéphanie LUCAS  
Chargée de mission Eau – Déchets – Energie - Direction du développement des territoires - Service Environnement – Conseil général de l'Oise

M<sup>me</sup> Gwénaële MELENEC  
Directrice de l'environnement - Conseil général de la Somme

M<sup>me</sup> Anne SIRON  
Responsable du département Politique de l'eau – Direction de l'environnement – Conseil régional de Picardie

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour envoyé en date du 11 février dernier est le suivant:

- apporter les compléments/corrections nécessaires aux éléments de diagnostic présentés,
- débattre des enjeux suggérés,
- hiérarchiser les enjeux précédemment définis.

Puis un temps sera laissé en fin de réunion aux remarques et observations diverses.

L'animatrice du SAGE remercie les membres d'être venus aussi nombreux pour cette réunion de travail et remercie la commune de BOUTTENCOURT d'avoir prêté la salle Eugène NIBAS.

### **1) Apporter les compléments/corrections nécessaires aux éléments de diagnostic présentés**

L'animatrice du SAGE explique que pour cadrer les échanges, elle fera une présentation carte par carte. Elle indique également que la lecture des cartes et du document doit être faite en parallèle. Le document envoyé est volontairement assez succinct et indique ce que contiennent les cartes, ce qui ne peut pas être cartographié et pourquoi (limite de cartographie) et les points forts et faibles de chaque carte.

Dans la version qui sera proposée plus tard à l'adoption de la CLE, une présentation des éléments des cartes, du contexte, etc... sera faite.

Des demandes de compléments/corrections ont été faites; elles seront présentées au fil des diapositives.

**Les cinq premières cartes sont des cartes de présentation du contexte réglementaire et de présentation générale du bassin versant.**

#### **Carte : Objectifs globaux de qualité des masses d'eau superficielles, souterraine et côtière**

M. Daniel DENIS, maire de Sénarpont, demande ce que signifie HAP/DEHP.

M. Jean-Paul VORBECK, représentant la DREAL Picardie, indique que les HAP (Hydrocarbures aromatiques polycycliques) mesurés dans les eaux proviennent des ruissellements. Les concentrations limites en HAP fixées par la DCE pour qualifier l'état chimique de bon ou mauvais sont faibles et déclassent quasiment l'ensemble des cours d'eau du bassin Seine-Normandie en mauvais état chimique. Une réflexion est actuellement menée pour voir s'il faut modifier ou non les valeurs de ces concentrations limites.

A l'heure actuelle, il faut considérer les objectifs définis dans le SDAGE, soit pour la Bresle un objectif de bon état des eaux superficielles pour 2027 sur tout son cours.

L'animatrice explique qu'elle ne s'attarde pas sur les quatre cartes suivantes présentant **le réseau hydrographique, la part des communes dans le SAGE et l'appartenance aux Agence de l'eau, la population de chaque commune et les communautés de communes** puisqu'il s'agit de cartes de présentation générale et qu'il ne devrait pas y avoir de débat particulier.

Concernant la carte **Situation géographique et hydrosystèmes**, M. Jean-Marie PELLETIER, représentant la FDPPMA 80 indique que la Fontaine du Grand Marché, rivière de 600 m qui passe à côté de l'étang Moulin à Raines, sur la commune de Gamaches a été oubliée. M. Gérard CHAIDRON, Président de l'ASA de la Bresle, indique également que le nom de la Busine manque.

Concernant la carte **Communautés de communes et cantons du bassin versant**, les communes de Biencourt, Frettemeule, Martainneville et Ramburelles qui n'adhéraient jusqu'alors à aucune communauté de communes, ont rejoint celle de Blangy sur Bresle en 2009.

## **Les trois cartes suivantes concernent le thème « Gestion des milieux aquatiques »**

### **Carte : Causes d'altération de l'état physique des milieux aquatiques et des espaces associés**

L'animatrice du SAGE indique que dans le paragraphe « Limite de la cartographie », lorsqu'il est indiqué que des galeries de rongeurs fragilisent les berges et la ripisylve, l'espèce en question est le rat musqué principalement et non le ragondin comme indiqué dans le document envoyé.

Elle ajoute qu'il lui a été demandé d'ajouter les ponts, les passerelles, etc... qui sont également des modifications de l'état naturel des berges et du lit mineur, ainsi que les nombreuses dérivations de la Bresle et de ses affluents, qui ont pour effet de diminuer le débit du bras naturel et donc de modifier les écoulements. Ces dérivations étant anciennes, un équilibre s'est établi.

M. Yvan MIRKOVIC, chargé de missions à la FDPPMA 76, demande que la liste des barrages soit fournie.

De nombreuses personnes font remarquer que pour cette carte une représentation à une échelle plus grande serait appréciable.

M. Anicet MARTIN, représentant la FDPPMA 76, souhaite que l'intitulé de la légende « ouvrage » soit modifié en « barrage » car si on parle d'ouvrage, il faut ajouter les ponts, etc...

### **Carte : Habitats aquatiques d'espèces patrimoniales et milieux associés et causes d'altération**

L'animatrice du SAGE indique qu'il lui a été demandé de modifier la représentation graphique pour les habitats de l'écrevisse à pattes blanches ; ainsi ce sont les secteurs où elle a été rencontrée et non pas où elle pourrait habiter, qui sont cartographiés.

Elle ajoute que l'ASA de la Bresle sera indiquée comme source des données.

Il lui a également été demandé de rajouter l'ouvrage de M. LAROCHE à St Léger sur Bresle (relié à un compresseur qui produit de la chaleur) qui utiliserait la force de l'eau produite par le dénivelé de la chute de son ouvrage. Cette information est à vérifier.

Elle précise que le caractère franchissable/infranchissable de l'ensemble des barrages n'est actuellement pas représenté mais qu'il le sera dans la version suivante de cette carte.

M. Yvan MIRKOVIC s'interroge sur la présence de l'écrevisse américaine dans la Bresle et ses affluents.

M. Anicet MARTIN répond qu'il y en a beaucoup dans les étangs.

M. Yvan MIRKOVIC demande s'il est possible de mettre en évidence les zones de radiers (secteurs potentiels de frayeurs des salmonidés migrateurs) en amont des deux verrous à leur migration.

Concernant les phénomènes de « grappinage » (qui consistent à attraper illégalement avec un râteau ou un autre instrument des poissons qui attendent que le niveau d'eau soit suffisant pour pouvoir passer dans l'échelle à poissons, au niveau du Tréport notamment), M. Anicet MARTIN indique que sur ce secteur c'est la police de la mer qui est compétente et qu'elle n'a pas le temps d'intervenir.

M. Pascal MAGOAROU, représentant la DDTM 76, indique que l'élargissement du territoire de compétence de l'ONEMA est en discussion, un décret serait en préparation.

L'idée est proposée de voir avec le port du Tréport, maître d'ouvrage sur ce secteur, s'il serait possible de réaliser des aménagements « anti-grappinage ».

M. Yvan MIRKOVIC indique qu'une surveillance accrue des prises au niveau du canal serait importante car il a été estimé que les prises effectuées illégalement sur ce secteur sont très nombreuses. Il ajoute qu'il souhaiterait que dans les points forts, le potentiel piscicole de la Bresle soit rappelé.

### **Carte : Gestion des milieux aquatiques**

Le Président BIGNON indique qu'une vraie réflexion est en cours au sein de la Préfecture de la Somme (le travail est engagé nationalement) sur la simplification administrative des Communautés de

communes, syndicats, etc... Actuellement, cette simplification encourage les actes volontaires de fusion, etc...

Il encourage l'Institution de la Bresle à se rapprocher des Préfectures sur ce sujet.

M. Pascal MAGOAROU indique que la DDTM 76 aide à l'élaboration du schéma départemental et qu'il devrait être finalisé pour fin d'année.

Il souligne que pour ce qui concerne les rivières, la logique de bassin versant serait conservée.

M. Hubert THOPART, Président du SIARL, indique que concernant l'application du plan de gestion, un travail est en cours pour trouver un terrain d'entente avec les financeurs pour pouvoir lancer l'étude.

### **Les six cartes suivantes concernent le thème 2 « inondations et érosion »**

#### **Carte : Risque crue – inondation**

L'animatrice du SAGE indique que sur cette carte, beaucoup de secteurs inondés connus ont été oubliés ; ils seront rajoutés.

Pour répondre à une question sur la nature des phénomènes de résurgences sur la Vimeuse amont, l'animatrice du SAGE explique qu'il s'agit, en période de hautes eaux de la nappe, de sources de la Vimeuse qui rejaillissent.

#### **Carte : Risque inondation lié aux remontées de nappe**

L'animatrice du SAGE complète sa présentation de la carte en indiquant que la représentation graphique qui est faite de ce phénomène (carré de 250 m \* 250 m) est une modélisation selon deux voies de détermination : une approche typologique et une approche numérique.

Elle ajoute qu'il semblerait que sur le secteur de Blangy sur Bresle, la représentation d'une nappe sub-affleurante soit erronée.

M. Yvan MIRKOVIC souhaite que la sensibilité accrue aux pollutions soit indiquée.

#### **Carte : Causes des phénomènes de ruissellements/érosion/inondations**

L'animatrice du SAGE propose que, au vu des éléments de la cartographie, le titre soit remplacé par « Occupation des sols et axes préférentiels d'écoulement des eaux de surface ».

L'assemblée accepte cette modification jugeant trop complexe de quantifier quels paramètres génèrent ces phénomènes.

M. Pascal MAGOAROU, indique que, pour être plus précis sur l'occupation du sol, il peut être intéressant d'acquérir le Registre parcellaire graphique (RPG) mis à jour tous les ans par le Ministère de l'agriculture à partir des informations PAC fournies par les agriculteurs. Ces données sont à demander à l'Agence de service et de paiement (ASP), ex-CNASEA. Les données 2009 voire 2010 doivent être disponibles.

La mise en place/conservation des éléments fixes du paysage va être renforcée dans la PAC avec l'application de pénalité sur les indemnités perçues par l'agriculteur s'il n'y a pas le pourcentage requis.

M. Joseph DION, représentant l'UFC Que choisir, exprime qu'il faudrait que plus de communication soit faite auprès des agriculteurs sur l'intérêt de la préservation des haies, du labour dans le sens perpendiculaire à la pente, etc...

L'animatrice du SAGE répond que l'Institution de la Bresle a, jusqu'à l'an dernier avec le soutien du Conseil général 76 (et l'Agence de l'eau auparavant), aidé financièrement les agriculteurs du bassin versant à l'implantation de CIPAN (cultures intermédiaires pièges à nitrates). Elle ajoute que pour l'implantation de CIPAN (bien que devenant réglementaire en zones vulnérables) et le labour dans le bon sens, ces actions sont conditionnées à la volonté de l'agriculteur.

Concernant la préservation des haies, mares, etc..., elle explique que le classement est un bon moyen. Certaines municipalités ayant entrepris cette démarche se sont heurtées au refus de leur Conseil municipal.

M<sup>me</sup> Maryline VERNET, technicienne à la FDPPMA 80, demande si des mesures agri-environnementales sont réalisées sur le bassin versant de la Bresle dans le cadre de Natura 2000. L'animatrice du SAGE répond qu'en effet, dans ce cadre, des contrats sont en train de se monter.

#### **Carte : Compétence lutte contre les ruissellements/érosion/inondations**

M. Daniel BUQUET, représentant le CDT 76, fait remarquer qu'on peut parler de lutte contre l'érosion et les inondations mais que l'on doit plutôt parler de gestion des ruissellements.

Le Président BIGNON observe que des territoires possédant la même compétence se superposent.

L'animatrice du SAGE indique que, en application du principe de subsidiarité, l'Institution de la Bresle va porter la maîtrise d'ouvrage d'une étude sur les ruissellements sur le sous-bassin de Longroy.

#### **Carte : Actions de lutte contre les ruissellement/érosion/inondations**

Le Président BIGNON s'étonne que les communes, sur lesquelles des études ont été faites, n'ont pas pu réaliser les travaux nécessaires à cause du fait qu'elles n'ont pas la compétence, une commune ayant la clause de compétence générale.

M. Pierre MOROY, représentant la DISEMA 80, répond que ce n'est pas si simple. En effet, les travaux à réaliser le sont généralement sur des propriétés privées et les collectivités territoriales ne peuvent intervenir (pour faire des travaux) sur une propriété privée sans que ces travaux n'aient été déclarés d'intérêt général au préalable par arrêté préfectoral. De plus, la plupart du temps, cette procédure requiert une enquête publique.

#### **Carte : Hiérarchisation des sous bassins versants au titre de la lutte contre les ruissellements**

M. Jean-Paul VORBECK s'interroge sur les sources de cette carte : est-ce une carte issue d'ailleurs, déjà existante, ou une carte réalisée pour le SAGE ? L'animatrice lui répond qu'il s'agit d'un document réalisé par l'Institution de la Bresle en 2009 pour prioriser son action sur le bassin versant.

Il souhaite que, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, il soit précisé dans le titre que ce document est un document interne à l'Institution de la Bresle.

M. Christian ROUSSEL, maire de Rieux, s'étonne que le sous-bassin contenant sa commune, qui a eu un arrêté de catastrophe naturelle récemment, soit classée en priorité 5.

M. Yvan MIRKOVIC remarque que dans les critères retenus (occupation des sols et enquête), l'impact sur les milieux aquatiques n'a pas été pris en compte.

### **Les six cartes suivantes regroupent les thèmes 3 et 4 « Ressources en eau, usages et pressions »**

#### **Carte : Qualité des eaux superficielles et côtières et points noirs de pollution**

L'animatrice explique que cette carte ne représente actuellement que les stations de suivi de la qualité des eaux superficielles et côtières mais que dans la prochaine version, des tableaux indiquant les qualités physico-chimique, biologique et chimique de 2006 à 2009 seront ajoutés.

M<sup>me</sup> Maryline VERNET souhaite que le figuré des stations de suivi soit changé ; en effet l'utilisation des couleurs bleue, verte, jaune, orange et rouge servent classiquement à indiquer une classe de qualité.

Les différentes catégories de station seront donc représentées par différentes formes.

M. Yvan MIRKOVIC demande si les mesures d'IBGN et d'IBD sont intégrées au paramètre biologique et si oui, il faut ajouter les DREAL en source de données. L'animatrice répond que la détermination de l'état biologique défini par la DCE intègre bien les IBGN et IBD.

Il ajoute qu'il souhaiterait que les stations de suivi des populations de poissons (station du RHP – Réseau hydrobiologique et piscicole) soient cartographiées bien que ce paramètre ne soit pas pris en compte par la DCE.

M. Jean-Paul VORBECK indique que le paramètre qualité chimique des sédiments n'est pas non plus pris en compte par la DCE mais qu'il serait important d'en parler dans le diagnostic. Des mesures de suivi sont réalisées par la DREAL Haute-Normandie sur la Bresle (cf. état initial).

M. Pierre MOROY ajoute qu'il pourrait être intéressant de se procurer les données issues des campagnes de dragage des sédiments du port.

M. Joseph DION souhaite que la quantité de sédiments extraits du port soit évaluée et que leurs analyses soient fournies.

### **Carte : Bilan des ressources en eau de surface**

Pas de remarque particulière sur la présentation de cette carte.

### **Carte : Vulnérabilité et pollution des eaux souterraines**

M. Joseph DION s'étonne de la présence de nombreuses bétoires en Seine-Maritime et qu'aucune ne soit répertoriée en Somme ; il demande s'il existe vraiment cette différence ou si cette représentation résulte d'un défaut de connaissance pour le versant samarien.

L'animatrice du SAGE répond qu'il semblerait que la présence des bétoires est beaucoup plus importante en Seine-Maritime.

M. Gérard CHAIDRON ajoute qu'en Seine-Maritime, la création de bétoires/puits d'infiltration a été financé pour l'absorption des eaux de drainage.

M. Pascal MAGOAROU indique que la révision des zones vulnérables va être réalisée en 2011-2012 avec un rendu prévu en 2012. Il précise que ces zones vulnérables, définies en application de la Directive Nitrates, ont été déterminées aussi bien pour préserver la qualité des eaux superficielles que souterraines ; il faudra donc faire attention aux intitulés des légendes.

M. Yvan MIRKOVIC demande si on sait comment ont évolué les concentrations en nitrates. L'animatrice répond qu'elle doit avoir les données mais qu'elle n'a pas fait la synthèse sur ce point.

M. Pascal MAGOAROU explique qu'une évaluation de l'évolution de 2005 à 2009 des concentrations en nitrates a été réalisée. Globalement, les concentrations en nitrates dans les eaux souterraines continuent à augmenter mais heureusement à une vitesse moins rapide qu'auparavant.

### **Carte : Utilisation des ressources en eaux souterraines et potentialités**

M. Pascal MAGOAROU informe qu'une réunion s'est tenue la semaine dernière avec le SIGE (Syndicat intercommunal de gestion de l'eau) Bray-Bresle-Picardie au sujet du projet de réalisation d'un nouveau captage sur Haudricourt.

De nombreuses réactions proviennent de l'assemblée et notamment pour souligner l'impact potentiel de ce nouveau captage sur le Ru d'Haudricourt, site Natura 2000, et sur le fait que ce sera de l'eau qui sera en partie exportée du bassin versant.

M. Patrick PÉRIMONY, maire de Blargies, indique que des essais de forage ont été fait sur Quincampoix Fleuzy avec pour but d'ouvrir un captage qui permettrait de mixer les eaux des captages de Blargies qui ne sont pas d'une qualité optimale et également d'alimenter une partie de la commune de Formerie.

### **Carte : Sécurité de l'approvisionnement en eau potable**

Pour rebondir sur les propos précédents, l'animatrice du SAGE fait remarquer que certaines communes de notre bassin versant sont entièrement alimentées par des captages qui en sont situés à l'extérieur.

Le Président BIGNON indique qu'il serait intéressant de quantifier si la production d'eau sur le bassin versant, pour satisfaire l'alimentation en eau potable, est excédentaire (plus d'exportation d'eau que d'importation) ou déficitaire (plus d'importation que d'exportation).

Il signale qu'il semblerait que, sur la carte présentée, des interconnexions manquent côté Somme.

M. Daniel BUQUET se demande comment de nos jours nous pouvons encore accepter des captages qui ne sont pas protégés par une DUP. Il regrette le manque de volonté et de sérieux de certains maîtres d'ouvrage. L'animatrice répond que sur le bassin versant de la Bresle, les démarches sont en cours et que l'ARS (Agence Régionale de Santé, ex-DDASS) incitent les maîtres d'ouvrage à finaliser, ou reprendre, la démarche au plus vite. Dans un des cas, ce sont les moyens financiers qui bloquent le dossier.

M. Pascal MAGOAROU rappelle qu'une DUP a pour vocation de lutter contre les pollutions ponctuelles/accidentelles mais pas contre les pollutions diffuses.

Il ajoute qu'il est réglementairement prévu que le SAGE peut identifier les captages où il est nécessaire d'élaborer un programme d'actions sur le périmètre du bassin d'alimentation du captage.

M. Ludovic CAUCHOIS, représentant la Chambre d'agriculture 80, explique qu'il cultive des terres en amont et en aval des captages de Guibermesnil (captages classés Grenelle) et que les exploitants agricoles ne sont pas tenus au courant de l'évolution de la démarche.

M. Pierre MOROY répond qu'une réunion de sensibilisation à destination des agriculteurs devrait se tenir prochainement.

### **Carte : Risque de pollution accidentelle des eaux superficielles, souterraines et côtières**

L'animatrice du SAGE précise que concernant les sites industriels répertoriés dans la base de données BASOL (étoiles jaunes sur la carte), les polluants identifiés sur les sites (nappe et sol) vont être indiqués et que les ICPE industriels payant la redevance pollution à l'Agence de l'eau seront cartographiés.

M. Pierre MOROY demande que le titre de la carte soit modifié en « identification des pressions » puisque ce ne sont pas uniquement des pollutions accidentelles qui sont cartographiées.

M. Anicet MARTIN fait remarquer que le bassin autoroutier à Blangy sur Bresle ne fonctionne pas ; il regrette que de l'argent public ait été gaspillé pour la réalisation d'un ouvrage continuellement hors service.

Le Président BIGNON souhaite réagir sur ce propos. En effet, même si ce bassin ne fonctionne pas, il a été réalisé avec un but louable et même si celui-là en particulier est défectueux, les 99% qui fonctionnent ont un intérêt non négligeable pour la qualité de l'eau.

M. Alain LE GACK, représentant M. le Maire de Vieux Rouen sur Bresle, demande si toutes les verreries vont être cartographiées.

L'animatrice du SAGE répond que tout dépend de si elles paient une redevance pollution à l'Agence de l'eau.

M. Pascal MAGOAROU corrige qu'il faudrait que toutes les ICPE, même celles ne payant pas cette redevance, soient cartographiées si on prend en compte le caractère accidentel de la pollution.

Il ajoute qu'il faudrait compléter la carte avec les ICPE élevage.

M. Dominique HUCHER, représentant la CCI Littoral Normand Picard, souligne que la réglementation sur les activités industrielles a beaucoup évolué et que les efforts réalisés par ce secteur d'activités sont considérables.

En limite de cartographie, l'animatrice du SAGE évoque l'épandage des boues issues de l'épuration des eaux domestiques, agricoles et industrielles. Un membre exprime son mécontentement sur le fait que les contrôles des sols qui ont reçus des boues ne soient jamais effectués.

**Les deux cartes suivantes concernent le thème 5 « Valorisation et développement du patrimoine et des activités de tourisme et de loisirs »**

**Carte : Milieux aquatiques et espaces associés d'intérêt écologique**

L'animatrice du SAGE indique qu'un site géré par le Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie, sur la commune du Tréport ainsi que les ZNIEFF inféodés aux milieux aquatiques ont été oubliés et seront rajoutés dans la prochaine version.

**Carte : Usages et activités liés à l'eau et aux espaces associés sur le bassin versant et le littoral**

L'animatrice du SAGE indique que les sociétés communales de pêches ont été oubliées et seront rajoutées et que le parcours de la FDPPMA 76 n'existe plus.

Il est demandé qu'un recadrage soit réalisé sur les éléments cartographiés lorsque cela est pertinent.

## **2) Débattre des enjeux suggérés**

L'animatrice du SAGE indique que l'enjeu global « Atteindre les objectifs fixés par la Directive cadre européenne sur l'eau » est incontournable.

M. Dominique HUCHER souhaite que soit ajouté en fin de phrase « en tenant compte du développement économique ». Il souligne qu'il s'agit ici de respecter le principe de développement durable qui tient compte des paramètres environnementaux, économiques et sociaux.

M. Pascal MAGOAROU précise que le principe de développement durable est déjà pris en compte dans les objectifs fixés par la DCE puisque des dérogations sont accordées et notamment au vu des coûts estimés nécessaires à l'atteinte du bon état. De ce fait, il n'est pas utile de compléter l'enjeu global.

L'animatrice du SAGE propose l'enjeu « Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques » pour le thème 1 et décline les objectifs principaux.

Aucun ajout ou correction n'est demandé.

L'animatrice propose ensuite l'enjeu « Assurer la protection des biens et des personnes contre les inondations » et cinq objectifs principaux. Elle indique qu'un sixième objectif lui a été proposé « Accroître la gestion des eaux pluviales à la parcelle ».

Un membre souhaite que dans la formulation des phrases, le terme « personnes » soit placé avant « biens ».

Il est également proposé d'ajouter un objectif supplémentaire concernant la nécessité d'assurer aux services de secours l'accès aux habitations inondées.

Les membres sont d'accord avec ces demandes d'ajouts et de corrections.

Concernant les thèmes 3 et 4, l'animatrice du SAGE présente les enjeux « Améliorer et préserver la qualité des eaux de surface et côtières » et « Préserver la ressource en eau souterraine » ainsi que les objectifs principaux qui en découlent.

Aucun complément ou correction n'est demandé.

Le Président BIGNON suggère qu'un enjeu soit formulé pour le thème 5.

M<sup>me</sup> Maryline VERNET propose l'enjeu « Communiquer - sensibiliser les différents partenaires ».

M. Pierre MOROY propose de laisser l'enjeu global tel que proposé initialement et de formuler un objectif « Préserver les activités économiques et leur développement tout en respectant les objectifs fixés par la DCE » pour l'enjeu précédemment cité.

Les membres sont d'accord avec ces propositions.

### **3) Hiérarchiser les enjeux précédemment définis**

Un membre propose de mettre en enjeu 1 « Assurer la protection des personnes et des biens contre les inondations ».

Des contestations sont formulées.

M. Yvan MIRKOVIC indique que la hiérarchisation, telle que présentée, semble intéressante.

L'idée de ne pas hiérarchiser les enjeux puisqu'ils découlent tous de l'enjeu global et qu'ils sont liés les uns aux autres est formulée.

Le Président BIGNON ajoute qu'en effet ces enjeux se complètent les uns aux autres et que, pour cette raison, une hiérarchisation n'est pas utile. De plus, la sensibilité différente des membres composant la CLE permettrait difficilement d'arriver à une hiérarchisation satisfaisant chacun.

L'assemblée accepte cette proposition.

### **4) Remarques et observations diverses**

Aucune remarque n'est formulée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président BIGNON clôt la séance en remerciant les membres d'être venus et en prenant rendez-vous, probablement en mai-juin lorsqu'un nouvel arrêté modificatif de composition de la CLE sera arrêté, pour finaliser et adopter le diagnostic.